



**Compte-rendu synthétique de la réunion du
Conseil syndical
Jeudi 23 février 2023**

Elus présents :

Membres titulaires : MM. et Mme François BOUSSO, Pierre CONTOZ, Claude DALLAVALLE, Marie-Christine DURAI, Valérie MAILLARD, Michel VIENET

Membres suppléants : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS

Elus excusés :

Membres titulaires : MM. et Mmes, Aline CHASSAGNE, Ludovic FAGAUT, Vincent FIETIER, Michel JASSEY, Béatrix LOIZON, Benoît VUILLEMIN.

Membres suppléants : MM. Olivier GRIMAITRE, Raphaël KRUCIEN

Secrétaire de séance : M. Claude DALLAVALLE

Assistaient à la séance :

Service général / Pôle culture de Grand Besançon Métropole : M. Olivier MONNIN

Service général / Pôle culture du Département du Doubs : Mme Léa SOUCHARD

Services du musée : M. et Mmes Florence COUTIER, Virginie DUEDE-FERNANDEZ, Christelle HUMBERT, Théophile MARGUET, Marie PERRIN

Le Conseil syndical approuve unanimement le compte-rendu du Conseil syndical du 5 janvier 2023.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Depuis le dernier Conseil syndical, le Président, dans le cadre de ses délégations à signer trois conventions de partenariat pour mettre en place une billetterie en ligne et proposer des tarifs réduits à des partenaires. Il a également signé une convention permettant un transfert de jours de CET d'un agent du musée.

AFFAIRES BUDGETAIRES

1- Rapport d'orientation budgétaire 2023

Après deux années (2020 et 2021) marquées par la crise sanitaire, 2022 s'est déroulée dans une conjoncture économique inflationniste marquée (hausse des prix de près de 7 % en un an), impactant directement l'exécution budgétaire du syndicat mixte.

Le rapport de préparation budgétaire 2023 annonce clairement :

En fonctionnement : Continuité de la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte de hausse des coûts, recherche d'économies et de recettes supplémentaires, maîtrise des charges de personnel, l'objectif consistant à trouver et à optimiser les ressources internes.

En investissement : En dehors des travaux de réfection des maisons-collection, de restauration de machines agricoles, et de l'installation d'une signalétique des jardins, les investissements 2023 se concentreront très majoritairement sur la restructuration du musée.

2 – Autorisation d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget principal 2023.

Le Conseil syndical autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement sur l’exercice 2023, antérieurement à l’adoption du budget primitif, dans la limite de 25% des dépenses mandatées sur l’exercice 2022 et dont le détail figure dans la délibération.

3 – Durée d’amortissement des comptes d’investissement du budget principal (nomenclature M57)

Suite à l’adoption de la nomenclature M57, le Conseil syndical décide de faire évoluer les imputations comptables amortissables sur le budget principal du Syndicat mixte comme suit :

Imputation (M57)	Intitulé	Durée d’amortissement
2051	Concessions, droits similaires	5 ans
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	10 ans
21828	Autres matériels de transport	5 ans
21838	Autre matériel informatique	3 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	3 ans
2186	Cheptel	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

RESSOURCES HUMAINES

1 - Comité national d’action sociale, désignation d’un délégué du collège des élus.

Le Conseil syndical désigne M. Claude GRESSET-BOURGEOIS délégué du collège des élus pour représenter le Syndicat mixte du Musée des Maisons comtoises auprès du CNAS.

2 – Modifications du tableau des emplois de la collectivité

Le Conseil syndical décide unanimement les modifications suivantes :

- En vue d’avancements de grades (date d’effet : 1^{er} octobre 2023)
 - Suppression d’un poste de rédacteur permanent / création d’un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- En vue d’une nomination stagiaire de deux agents en CDD (date d’effet : 1^{er} janvier 2023)
 - Suppression d’un poste d’adjoint technique territorial principal de 1^{ere} classe permanent / création d’un poste d’adjoint technique territorial permanent.
 - Suppression d’un poste d’adjoint territorial d’animation principal permanent / création d’un poste d’adjoint territorial d’animation.

3 – Renouvellement

Le Conseil syndical valide le renouvellement d’un contrat existant au service technique.

4 – Recrutement de saisonniers pendant la période d’ouverture du musée

Le Conseil syndical valide, pour la période d’ouverture du musée 2023, le recours à trois contrats pour le service accueil, sept contrats pour le service médiation, deux contrats pour le service entretien et un contrat pour le service jardin. Il donne également délégation au Président pour recruter du personnel

dans le cadre des dispositifs d'emplois aidés et de demander l'agrément pour accueillir des volontaires en service civique.

PROJET DE REHABILITATION DU MUSEE

1 – Restructuration du musée : approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle des travaux de la tranche deux

Le programme de restructuration du Musée comporte quatre tranches de travaux, une ferme et trois conditionnelles. Suite aux échanges avec les financeurs, il est proposé de réaliser la deuxième tranche des travaux. Les tranches trois et quatre demeurent à, ce stade, conditionnelles. Le Conseil syndical valide le coût prévisionnel des travaux à hauteur de 4 948 999 € (valeur avril 2022) et autorise son Président à solliciter les participations et subventions auprès de l'Etat, de la DRAC, de la Région Bourgogne Franche-Comté, de l'Union Européenne, du Département du Doubs, de Grand Besançon Métropole et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions.

2 – Restructuration du musée – rénovation de l'atelier – demande d'aide au titre du fonds vert et plan de financement actualisé.

Le Conseil syndical approuve le nouveau plan de financement et autorise son Président à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Bert pour un montant de 207 000 €

AFFAIRES GENERALES

1- Abris pour animaux – étape 2 – la Loge – approbation du projet et plan de financement

Le Musée des Maisons comtoises de Nancray s'associe au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Bourgogne-Franche-Comté, au lycée du bois de Mouchard, à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon, au lycée Pierre Adrien Pâris de Besançon pour proposer un projet innovant de coopération inter-filière. Ce projet a débuté en septembre 2021 et s'achèvera en juin 2025 par la construction sur le site du Musée de quatre abris pour animaux, entièrement conçus et réalisés par les élèves et étudiants des institutions susnommées. Le Conseil syndical approuve le plan de financement de l'étape 2 du projet et autorise son Président à déposer une demande de subvention au Commissariat de Massif du Jura.

2 - Restaurant – signature de la convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public

La convention de l'AOT de Monsieur Hervé RENAUDE est conclue à titre précaire et révocable, pour une durée de 7 mois à compter de la signature (du 1^{er} avril au 5 novembre 2023).

3 – Opérations de constructions et réhabilitations – tranche ferme – choix des entreprises.

Le Conseil syndical approuve le rapport d'analyse des offres et autorise son Président à signer les marchés de travaux des lots retenus par la Commission d'Appel d'Offres (certains lots, déclarés infructueux, feront objet d'une nouvelle consultation).

La séance est levée à 12h20.

Le secrétaire de séance,
Claude DALLAYALE



Le Président,
Pierre CONTOZ

